



PROGRESS IS OUR  
COMMITMENT  
THE EARTH OUR CONCERN

CRC Industries Europe bvba  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele - Belgium  
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 - Fax (+32) (0) 52 / 45  
00 34

## Fiche de sécurité

Regulation EC No 1907/2006 Art.31

<b>Nom du produit :</b>	KONTAKT 60	<b>Date de création/révision :</b>	18.09.09
<b>Ref.Nr.:</b>	AB27000-2-180909	<b>Remplace :</b>	31.10.07

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**Nom du produit :** KONTAKT 60  
Aérosol

**Application :** Nettoyants de précision

**Nom de la société :** **CRC Industries Europe bvba**  
**Touwslagerstraat 1**  
**9240 ZELE**  
**Belgium**  
**Tel.: (+32)(0)52/456011**  
**Fax: (+32)(0)52/450034**  
**E-mail : [hse@crcind.com](mailto:hse@crcind.com)**

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Santé et Sécurité :** Extrêmement Inflammable  
Irritant pour les yeux et la peau.  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer

somnolence et vertiges.

Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

**Environnement :**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Autres dangers :**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	265-151-9	<10	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	30-60	F,Xi	11-36-67	B
butane-2-ol	78-92-2	201-158-5	<20	Xi	10-36/37-67	B
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	295-434-2	<15	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
<b>Explanation notes</b>						
A : substances avec limite d'exposition sur						

le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G : exempted from the obligation to register in accordance with art.2(7)(a)of REACH Regulation No 1907/2006						
P : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)						

Note H et P de l'Annexe I (67/548/CEE) s'appliquent au naphtas dans ce produit.

(\* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### Informations générales :

Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques devront être observées  
En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin

##### Contact avec les yeux :

Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes  
Consulter un médecin

##### Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte

	copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
<b>Ingestion :</b>	Il ne se produira probablement pas d'ingestion En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

<b>Point d'éclair (sans propulseur):</b>	< 0 °C (en vase clos)
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Moyens d'extinction :</b>	Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec
<b>Procédures de lutte contre l'incendie :</b>	Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
<b>Risques particuliers de l'exposition :</b>	Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

<b>Les précautions individuelles :</b>	Supprimer les points d'ignition Assurer une ventilation adéquate Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
<b>Les précautions pour la protection de l'environnement :</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes
<b>Les méthodes de nettoyage :</b>	Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

<b>Manipulation :</b>	Utiliser seulement dans des zones ventilées Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
-----------------------	--

Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Stockage :**

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Procédures d'ordre technique :**

Assurer une ventilation adéquate  
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :**

Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
Utiliser seulement dans des zones ventilées

**inhalation :**

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.)  
(Filter type AX)

**la peau et les mains :**

Porter des gants  
(nitrile)

**les yeux :**

Porter des lunettes.

**Limites d'exposition :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
CO2	124-38-9	TWA	5000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique</b>			
CO2	124-38-9	GW/VL	5000 ppm
		KTW/VCD	30000 ppm

propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	GW/VL	400 ppm
		KTW/VCD	500 ppm
butane-2-ol	78-92-2	GW/VL	100 ppm
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	GW/VL	5 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
		KTW/VCD	10 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
<b>limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse</b>			
CO2	124-38-9	MAK	5000 ppm
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	MAK	200 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales : France</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	VME	1000 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	1500 mg/m <sup>3</sup>
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	400 ppm
butane-2-ol	78-92-2	VME	100 ppm
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	VME	1000 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	1500 mg/m <sup>3</sup>

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
<b>couleur :</b>	Rouge.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.76 g/cm <sup>3</sup> (@ 20°C).
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité de vapeur :</b>	

	Non connu.
<b>Hydrosolubilité :</b>	Miscible à l'eau
<b>Point d'éclair :</b>	< 0 °C (en vase clos)
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non applicable.
<b>Viscosité :</b>	< 7 mPa.s.
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

---

<b>Conditions à éviter :</b>	Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
<b>Matières à éviter :</b>	Agent comburant fort
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	CO,CO2

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Il ne se produira probablement pas d'ingestion Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

<b>Effect nocifs divers :</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
-------------------------------	--

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

<b>Produit :</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égoût. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale
------------------	--

## 14. TRANSPORT

---

<b>Numéro UN :</b>	1950
<b>Route/Chemin fer - ADR/RID :</b>	UN1950 Aérosols Classe : 2.1, PG : NA, Classe code : 5FÉtiquette : 2.1, Tunnel : (B/D)
<b>Mer - IMDG :</b>	UN1950 Aerosols, inflammable Classe : 2.1, PG : NAÉtiquette : 2.1
<b>EmS</b>	F-D, S-U
<b>Air - IATA/ICAO :</b>	UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2.1, PG : NAÉtiquette : RFG
<b>Packing instr. LQ</b>	Y203
<b>PAX</b>	203
<b>CAO</b>	203

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

<b>Symbol(s) de danger :</b>	F+ : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE Xi : IRRITANT
<b>Phrases de risque (R) :</b>	R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Phrases de conseils de prudence (S):</b>	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible. Classé suivant Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols. Classification suivant directive 99/45/CE  
Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas

d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

**Dispositions nationales :**

**France**

Maladies professionnelles: tableau n°: 84

**France**

Maladies à caractère professionnels:  
rubrique: 603

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

**REVISIONS DANS LE CHAPITRE :** 2,15

**\*Explication des phrase de risques:**

R10: Inflammable.

R11: Facilement inflammable.

R36: Irritant pour les yeux.

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de

cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : [www.crcind.com](http://www.crcind.com). Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.